

VILLE D'ANDENNE - sixième division - MAIZERET.

Une maison d'habitation avec jardin, l'ensemble sis rue de Gramptinne, 6 et selon déclarations des parties actuellement rue du Bief numéro 3, cadastré ou l'ayant été section B, numéro 148/R, pour une contenance de quatre ares vingt-sept centiares.

Tenant ou ayant tenu à ladite rue, à Yves Burton-Lemaitre d'un côté, à Marcel Binot et Jacqueline Wilmet de l'autre côté et à Eric de Viron au fond.

Remarque : ce bien représente le lot numéro quatre repris et délimité au plan dressé par le géomètre Jules Ronvaux, à Namur, le huit mai mil neuf cent soixante-cinq, dont un exemplaire est resté annexé à l'acte reçu par le notaire Louis d'HARVENG, à Thon-Samson, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-cinq, dont question ci-après.

Revenu cadastral :

CONDITIONS PARTICULIERES.

L'acte reçu par le notaire Louis d'Harveng, précité, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-cinq, dont question ci-avant dans l'origine de propriété, contient les stipulations ci-après littéralement reproduites :

"*Servitude de passage. Ainsi qu'il est stipulé au plan ci-annexé, une servitude de passage existe pour permettre aux lots 2, 3, 4 et 5 ici vendus d'avoir accès à la route de Gramptinne et permettre au lot Numéro 1 d'avoir accès au jardin mentionné au plan sous lot Numéro 1*".

L'acquéreur déclare avoir reçu copie dudit plan.

Sous réserve de responsabilité pouvant résulter de faits antérieurs aux présentes, l'acquéreur sera subrogé dans tous les droits et obligations du vendeur résultant des stipulations qui précèdent, pour autant qu'elles soient encore d'application et se rapportent au bien présentement vendu.

